

Rénovation habitat De Cèze Cévennes

Un accompagnement et des aides pour réhabiliter mon logement



**Ma Prime
Logement Décent**
Pour un logement digne et durable

MAI 2026

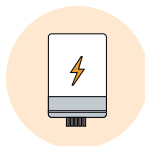
Quels sont les logements concernés par cette aide ?

Ma Prime Logement Décent permet de financer une réhabilitation globale du logement, c'est-à-dire l'ensemble des désordres identifiés lors du diagnostic, et pas seulement les travaux liés à la performance énergétique. Elle s'adresse aux propriétaires de logements dégradés, vétustes, insalubres ou dangereux.

QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS



→ Dégradation



→ Sécurité



→ Insalubrité

Bon à savoir

Ma Prime Logement Décent est cumulable avec les aides locales et les aides à la rénovation énergétique

Pour qui ?

Propriétaire occupant

- Ayant des revenus modestes ou très modestes
- Qui occupe un logement dégradé ou qui achète un logement dégradé à rénover
- De 60 à 90 % de subventions
- Jusqu'à 70 000 € de travaux subventionnables

Propriétaire bailleur

- Sans conditions de revenus
- Propriétaire d'un ou plusieurs logements dégradés
- Pour un projet de remise en location nue
- 35% de subventions (hors primes éventuelles)
- Jusqu'à 80 000 € de travaux subventionnables par logement

Quel accompagnement dans mes démarches ?

Vous serez accompagné par un conseiller France Rénov' et, selon votre situation, par un Accompagnateur Rénov' d'Urbanis. Ces professionnels, missionnés par la communauté de communes De Cèze Cévennes, seront vos interlocuteurs privilégiés tout au long de votre projet. Ce parcours, neutre et gratuit, est financé par la communauté de communes.

Les 5 étapes de mon parcours



1

Je fais appel à un conseiller France Rénov' De Cèze Cévennes pour préciser mon projet. Je prends RDV au 04 66 52 78 42. Il m'informe, me conseille et m'oriente dans mon projet.

2

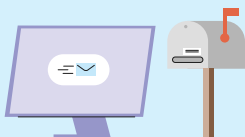
Si mon dossier est éligible, mon conseiller **France Rénov'** me met en relation avec **Urbanis** (Mon Accompagnateur Rénov').

Urbanis réalise la visite du ou des logements et m'accompagne dans la préparation de mon dossier



3

Je dépose ma demande de subvention en ligne ou au format papier en étant accompagné par Urbanis.



4

Je fais réaliser mes travaux

Les travaux énergétiques (chauffage, ventilation, menuiseries et isolation) doivent être réalisés par des entreprises labellisées RGE.

LE +

Mon Accompagnateur Rénov' Urbanis peut m'épauler à chaque étape de mon projet, aussi bien sur les aspects administratifs que techniques, du dépôt de la demande d'aide jusqu'à son versement.



5

Je reçois le versement de ma subvention.

Des demandes d'acomptes sont possibles en cours de chantier



1 J'AI BESOIN D'UNE INFO / CONSEIL

1



Vous souhaitez réhabiliter votre logement ?

2

JE CONTACTE MON CONSEILLER LOCAL FRANCE RÉNOV'

Espace Conseil France Rénov' De Cèze Cévennes



ecfr-cezecevennes@cpiegard.fr

04 66 52 78 42

3

Mon conseiller France Rénov' peut
me mettre en relation avec **Mon
Accompagnateur Rénov' (MAR De Cèze
Cévennes) Urbanis** qui suivra mon projet
de A à Z.

Les mercredis de l'habitat en De Cèze Cévennes



L'Espace Conseil France Rénov' et Urbanis assurent des permanences neutres et gratuites sur le territoire : à **Barjac** (1^{er} mercredi du mois), **Bessèges** (2^{ème} mercredi du mois), **Molières sur Cèze** (3^{ème} mercredi du mois) et **Saint-Ambroix** (4^{ème} mercredi du mois).

Sur RDV au 04 66 52 78 42. Plus d'info sur www.ceze-cevennes.fr

France services vous aide dans vos démarches

Vous avez des difficultés avec les démarches administratives ou numériques ? Les conseillers du Relais Espace Emploi & France services, présents dans les antennes de Bessèges et de Saint-Ambroix ainsi que dans le bus informatique, sont là pour vous aider.